

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014

Présent-e-s

Bureau :	HERNOT	François	PS	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	2 ^e vice-présidente
	DUAY DURAN	Dorine	PDC	1 ^{ère} secrétaire
	TILLMANN	Robert	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	MASTOURA	Chadli	PS
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	RIMAN	Andrea	AGTCM
	ROBERT	Jacques	PS
	SERRANO	Philippe	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusé-e-s :	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	ORLANDINI	Daniel	PLR

Assistent à la séance :

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2013.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2014-01 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 6'566'488.-** destiné à la construction du bâtiment modulaire abritant le nouvel EVE sur le site de Monthoux, parcelle N°14'227.
5. Rapport de la déléguée au Comité du Jardin Robinson. (Mme Bocard, DC).
6. Rapport des délégués au Comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*. (Mme Hayes, UDC, Mme Girardet, MCG et M. Hernot, S).
7. Annonces de projets.
8. Propositions individuelles.
9. Questions.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2013.

Le procès-verbal est approuvé par 27 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

* * *

2. Communications du Bureau.

a) Dates des Bureaux et Conseils municipaux du 2^{ème} semestre

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
1 ^{er} septembre	9 septembre	
29 septembre	7 octobre	Présentation du budget 2015
10 novembre	18 novembre	Vote du budget 2015

8 décembre	16 décembre	
	18 décembre	Séance de réserve

b) ACG fonds intercommunal : participation à l'enveloppe sportive

M. Hernot annonce que l'enveloppe sportive de CHF 900'000.- n'ayant pas rencontré d'opposition, ce financement est entré en force.

Il rappelle que les décisions peuvent être consultées sur CMnet sous l'onglet ACG.

c) Course pédestre des conseillers municipaux

M. Hernot déclare que cette course aura lieu le samedi **29 mars 2014 à Bernex**. Il transmet le dossier à M. Marcel Dumalle, représentant du Conseil municipal pour cette manifestation. Ce dernier se chargera de proposer une équipe.

d) Création MR1 radio associative, remplace Meyrin FM

M. Hernot rapporte que les conseillers municipaux ont reçu un courrier les informant de la création de cette radio en remplacement de Meyrin FM. Cette activité est reprise par une association qui s'est constituée le 2 décembre dernier, dont les membres représentent différentes tranches d'âge. Il souhaite un franc succès à cette association.

e) Suppression de l'arrêt Meyrin-Gare de la ligne de bus 57

Meyrin, le 20 janvier 2014

Direction générale des transports
A l'attention de M. Angel Gonzalez
Case postale 271
1211 Genève 8

Cher Monsieur Gonzalez,

Je vous écris pour vous faire part de notre déception, ainsi que celle de certains de nos voisins.

La ligne 57, qui s'arrêtait à proximité de chez nous (arrêt Meyrin-Gare), a récemment changé son parcours. Depuis, nous n'avons plus d'arrêt à proximité car, même si un autre arrêt est proche à vol d'oiseau, il se trouve de l'autre côté des voies de chemin de fer, comporte de nombreux escaliers, et n'est pas facile à rejoindre pour nous. Nous sommes âgés (90 ans) et nous déplaçons difficilement.

En effet, les différents endroits où nous nous rendions facilement auparavant, comme l'Hôpital de la Tour (médecin, physiothérapeute) ou le centre commercial de Meyrin (commerces, banque, poste, église,...), nécessitent maintenant plus d'une heure de déplacement et un gros effort de notre part. Nous ne nous y rendons plus que très rarement.

Nous pensons que la suppression de cet arrêt de bus n'est pas seulement un problème pour les habitants, mais aussi pour les entreprises et les commerces qui se situent à proximité.

Veillez trouver, ci-joint, une pétition que nos voisins ont bien voulu signer.

Nous vous demandons le rétablissement de l'arrêt de Meyrin-Gare. Ceci nous rendrait notre autonomie et nous permettrait d'atteindre les différents "centres de vie" plus facilement.

En vous remerciant d'avance pour votre considération et en espérant que vous trouverez une solution à notre problème, ainsi que celui de nos voisins, nous vous adressons, cher Monsieur Gonzalez, nos meilleures salutations.

Vigilio Fedrizzi

Gabriella Fedrizzi

M. Hernot transmet la lettre au conseiller administratif en charge de l'urbanisme. Il précise que la pétition comporte 55 signatures.

M. Girardet constate à l'article 43 du règlement du Conseil municipal que la compétence du Conseil municipal pourrait être de décider à la majorité de renvoyer cette pétition à une commission existante ou au Conseil administratif ou d'opter pour l'ajournement ou encore le classement. Il propose le renvoi en commission urbanisme et mobilité afin que cette dernière soutienne la pétition auprès du Conseil administratif. Ce dernier pourra alors faire les démarches nécessaires auprès du Canton.

M. Hernot remarque que cette pétition est adressée à la Direction générale des transports et non au Conseil municipal. Par conséquent, c'est à l'Etat de réagir.

M. Girardet estime qu'une pétition est adressée aux autorités communales. Par conséquent, le sujet de cette pétition relevant des transports, c'est à la commission d'urbanisme et mobilité de la traiter afin d'y auditionner les pétitionnaires.

M. Hernot insiste sur le fait que cette lettre est adressée au Canton.

M. Devaud abonde dans le sens de M. Hernot et propose de laisser le Canton réagir. Celui-ci prendra sans doute langue avec le Conseil administratif afin de discuter de ce dossier. Il sera temps, à ce moment-là, de convoquer une commission afin d'étudier cette demande.

M. Tschudi explique que les TPG doivent établir des priorités selon le budget à disposition. Les lignes déficitaires sont des lignes menacées. L'avantage d'une ligne de bus est qu'elle peut facilement être modifiée contrairement aux trams.

Certains tronçons de la ligne 57 étaient très peu fréquentés. La CITRAP et d'autres personnes ont souhaité disposer d'un trajet plus direct entre Meyrin-cité et l'aéroport. Enfin, Vernier a également demandé la mise en place d'une ligne directe entre Meyrin et Vernier. Sur la base de ces différentes demandes et d'une réflexion économique, les TPG ont proposé la modification de la ligne 57, qui en satisfait certains et en mécontente d'autres.

M. Tschudi ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on évalue le pourcentage des personnes satisfaites et des mécontentes. Il conclut en rappelant que tous les changements se font en décembre et que, par conséquent, jusqu'en décembre 2015, la ligne 57 poursuivra son tracé actuel.

Pour aller plus vite, **M. de Préville** suggère que le Conseil administratif accompagne cette demande d'une lettre adressée au Canton évoquant qu'il demeure sensible au problème soulevé par ces Meyrinois.

M. Girardet estime que le Conseil municipal doit se positionner. Par conséquent, cette demande doit être traitée comme le stipule l'article 42 "aux membres du municipal qui ne sont pas destinataires". En effet, il faut en déduire que ces habitants se sont trompés de destinataire, car il semble absurde d'adresser une pétition à un chef de service. Enfin, à l'article 43, il est précisé que le Conseil administratif doit informer les pétitionnaires de la décision du Conseil municipal.

M. Robert se dit en faveur du traitement de la pétition, car il s'agit d'un instrument démocratique. Toutefois, les pétitionnaires ont parfaitement le droit de choisir à qui ils adressent leur demande.

M. Hernot répète que cette lettre est adressée à la Direction générale des transports.

M. Robert ne parle pas de la lettre d'accompagnement, mais de la pétition.

M. Hernot déclare que la pétition ne comporte aucune mention de destinataire.

M. Tschudi pense que si les pétitionnaires envoient une copie aux autorités meyrinoises, il est fort probable qu'ils souhaitent un appui. Bien qu'il s'agisse d'une information au Conseil municipal, ses membres peuvent décider de la soutenir.

M. Hernot propose de mettre au vote le fait que la Commune intervienne. Il est décidé de renvoyer la pétition en commission d'urbanisme, mobilité et énergie afin d'y auditionner les pétitionnaires.

Mme Tschudi propose que le Conseil administratif prenne contact, au préalable, avec la Direction générale de la mobilité et qu'il convoque ensuite une commission. Ceci afin d'éviter de traiter le sujet dans deux séances et de payer plus de jetons de présence.

M. Hernot met au vote le renvoi en **commission d'urbanisme et mobilité**, qui est accepté par 21 oui 7 abstentions et 2 non.

- f) **Lettre opposition à la DD 105'720 piste automodélisme à la route du Nant-d'Avril** (adressée à M. Hernot et au Tribunal administratif de 1^{ère} instance du canton de Genève)

Genève, le 23 janvier 2014

Monsieur,

Par la présente, nous tenons à porter à votre connaissance notre opposition à la DD 105'720 pour la construction d'une piste d'automodélisme route du Nant-d'Avril (parcelle 13'984) déposée par le département de l'urbanisme de l'Etat de Genève.

Pour rappel, le projet résulte d'un engagement pris par la ville de Genève de reloger un club d'automodélistes suite à leur déplacement forcé de la commune de Chêne-Bourg pour laisser la place à la construction d'un groupe scolaire. Le site choisi initialement était la parcelle 748 – chemin de la Verseuse 8 – Vernier en pleine zone industrielle et à proximité de la station d'épuration, un site "où les nuisances sonores peuvent être admises"¹¹ délibération Conseil administratif ville de Genève 8 mars 2006.

Par lettre datée du 6 décembre 2010, le maire de Vernier, M. T. Apothéloz s'opposait à cette implantation sur la base du fait qu'une piste d'auto-modélisme n'est pas sans conséquences en matière de nuisances diverses (bruit, circulation)... et qu'elle contrevenait aux dispositions relatives aux zones industrielles^{N/réf PLE/mha/022.3}. En conséquence, la décision a été prise de déplacer sa construction sur la parcelle 13'984, route du Nant-d'Avril, commune de Meyrin, malgré le préavis défavorable émis par cette dernière.

Cette nouvelle décision est encore plus inappropriée que la précédente pour plusieurs raisons. Premièrement, la parcelle 13'984 à Meyrin est une zone de développement industriel et artisanal du même type que celle de la parcelle 748 initialement prévue à Vernier et contrevient en conséquence tout autant aux dispositions relatives aux zones industrielles et au plan cantonal de développement. Les règles en vigueur sur la commune de Vernier s'appliquent a priori également sur celle de Meyrin. Le caractère provisoire (10 ans) de la construction ne saurait justifier le "passe-droit" visiblement utilisé par la ville et le canton de Genève sur ce dossier.

Deuxièmement, cette piste d'automodélisme, à l'inverse de ce qui était proposé à Vernier, se situe à vol d'oiseau à moins de 50 mètres d'un immeuble d'habitation (terrain aux Batailles) et à environ 200 mètres d'une zone complète d'habitations classée en zone de sensibilité 2 – DSII (zone sise entre le chemin du Vieux-Bureau et le chemin du Grands-Puits) selon le plan de sensibilité au bruit du 6 mai 2009 établi par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève en conformité avec l'ordonnance fédérale sur la protection au bruit (OPB 15 décembre 1986). Sachant que la norme sonore fixée par l'ordonnance fédérale pour ce type de zone est de 55 à 60 db maximum et qu'un modèle réduit même équipé d'un réducteur de

**Séance du 28 janvier 2014
tenue en séance ordinaire**

bruit, émet un signal sonore d'au minimum 80 db à 94 db (règle GAM- Groupe d'aéromodélisme), le projet contrevient clairement aux règlements du Canton de Genève pour la protection sonore. A titre de référence 100 db correspondent au volume sonore émis par un baladeur à pleine puissance et 120 db à celui d'un marteau-piqueur.

Enfin, si cette zone est exposée aux nuisances sonores du trafic aérien et ferroviaire, ces nuisances ne sont qu'intermittentes et justifiées par une mission de "service publique". De plus, tant les CFF que l'aéroport de Genève ont consenti à des investissements techniques pour limiter les nuisances sonores occasionnées aux riverains des installations. Il n'en est rien dans le projet de piste d'automodélisme autorisé par le département de l'urbanisme du canton de Genève.

Celui-ci dans son autorisation délivrée, quand bien même la responsabilité lui en incombeait ^{règlement sur la protection sonore canton de Genève 12 février 2003}, n'a requis aucune mesure particulière de réduction des volumes émis (mur anti-bruit, réducteurs de bruit), ni défini d'horaires d'utilisation de la piste. A nouveau, l'auto-modélisme semble pouvoir bénéficier de "passe-droits" par rapport aux règles en vigueur.

Au final, il existe peut-être un vide juridique et réglementaire dans le droit cantonal en ce qui concerne l'automodélisme et dont ce dernier semble visiblement bénéficier dans ce dossier. Dans ce contexte, en regard de l'art. 50 al. 1 de la Constitution fédérale, les communes sont alors en droit de faire appliquer leurs décisions. Dans le cas présent, la commune de Meyrin pourrait faire interdire la construction de la piste d'automodélisme, en conformité avec le préavis défavorable qu'elle a émis le 14 mai 2013.

En vous remerciant de l'intérêt que vous pourrez porter à ce dossier et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dagmar Haller

Guy Haller

M. Tschudi explique que ce projet se situe dans la ZIMEYSAVER et qu'il n'est pas prévu d'y installer des pistes d'automodélismes, car elles n'apportent pas vraiment de plus-value. C'est pour cette raison que le Conseil administratif a émis un préavis défavorable. L'Etat souhaite construire un collège sur la parcelle précédemment occupée par les activités de l'association, et doit, par conséquent, trouver un autre site en remplacement.

M. Tschudi explique que l'intérêt du collège étant primordial par rapport au préavis de la Commune, ce d'autant plus que la FTI a donné un préavis favorable à cette implantation sur la parcelle 13'984 située près de la route du Nant-d'Avril, il était évident que l'Etat allait accorder cette autorisation. Ce qui le surprend, dans le contenu de la lettre, est que l'automodélisme tel qu'il était présenté dans la demande ne semblait pas poser de problèmes au niveau des nuisances sonores. Par conséquent, ce n'est pas sur la base de cet argument que la Commune a décidé d'émettre un avis défavorable.

M. Girardet remercie le Conseil administratif d'avoir préavisé négativement cette demande. Il remarque que pour une parcelle de 3'000 m² environ, le Canton va payer CHF 600'000.- pour déplacer cette activité d'automodélisme. Parallèlement au projet de loi concernant l'implantation d'un collège à la Gradelle pour une somme de 80 à 90 millions, cette association a fait opposition, bloquant ainsi la construction de ce collège.

La parcelle trouvée en remplacement sur Meyrin est déjà soumise à de fortes nuisances sonores, puisqu'elle se situe sous le passage des avions, proche des voies ferrovières sans compter le trafic routier du Nant-d'Avril. Rajouter en plus l'automodélisme lui semble exagéré. Il aurait voulu connaître le rayonnement de ces nuisances sonores. Il regrette que la décision de la FTI, n'ayant pas de projet sur ce terrain pour en tous cas 10 ans, vienne contrecarrer la position du Conseil administratif. **M. Girardet** aurait souhaité que le Conseil administratif persiste dans son opposition et qu'il demande une étude pour analyser le rayonnement des nuisances sonores induites par l'automodélisme.

M. Serrano confirme les propos de M. Tschudi à savoir que s'agissant de moteurs électriques, les nuisances sont infimes. Par contre, en cas d'utilisation de véhicules thermiques, cela occasionne énormément de bruit et à de très hautes fréquences. Plus aigu qu'un bruit d'avion, par conséquent, plus dérangeant. Il souhaite que la lumière soit faite afin de savoir s'il s'agit de véhicules électriques ou pas. L'autre solution est d'exiger que l'on utilise sur cette parcelle uniquement des moteurs électriques.

M. Tschudi explique que le Conseil administratif a émis un préavis défavorable pour différentes autorisations de construire et qu'à plusieurs reprises, il a été désavoué par l'Etat. Certaines causes étant plus importantes que d'autres, le Conseil administratif ne mandate pas systématiquement un avocat pour mener une opposition devant le tribunal. Il faudrait avoir un budget conséquent si l'on voulait procéder de la sorte.

Dans le cas présent, comme les voisins se sont opposés à l'implantation de cette activité, c'est au Tribunal administratif de faire la lumière sur les tenants et les aboutissants de ce dossier. A moins que l'Etat n'intervienne pour faire lever l'opposition.

M. Devaud abonde dans le sens de son collègue. Il a reçu au printemps dernier un des opposants qui lui a fait part de ses inquiétudes par rapport à l'augmentation des nuisances sonores dans ce quartier. Il sait, par ailleurs, que le Canton a fait le forcing auprès de la FTI, en argumentant qu'il s'agissait d'une affectation provisoire. Néanmoins, d'après le montant, cela laisse à penser que le provisoire risque tout de même de durer. Il préfère attendre la décision du Tribunal administratif, car, pour sa part, le Conseil administratif a déjà fait valoir sa position.

M. de Préville estime que l'aéromodélisme ne donne lieu qu'à de faibles puissances même pour les moteurs thermiques, à peine quelques watts, mais à haute fréquence. Par conséquent, il ne peut estimer la portée sans en connaître les dimensions.

Il rappelle néanmoins, que le bruit dérangeant provient des basses fréquences et non des hautes. Il n'est pas particulièrement inquiet par les nuisances sonores découlant de cette activité.

M. Hernot propose de répondre aux opposants que la Commune laisse le Tribunal administratif trancher.

g) Rappel concernant le paiement des jetons de présence des commissions extraparlimentaires

M. Hernot se réfère à l'article 82 alinéa 4 du règlement qui demande aux représentants des commissions extraparlimentaires de faire un rapport une fois par année. De plus, la commission de liaison du 11 juin 2007 a décidé que tous les délégués doivent fournir un rapport annuel sans quoi le paiement des CHF 150.- par séance ne sera pas versé.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Séance du 17 décembre 2013, question de M. Roger Frauchiger

Prétendue absence d'intervention de la Police municipale à Forum Meyrin

Plus qu'à une question, les propos de M. Frauchiger s'apparentaient à une accusation. Il était tout d'abord reproché à la Police municipale de se balader et de surveiller les concierges plutôt que d'intervenir sur les points chauds de la Commune, notamment sur les lieux de trafics de drogue. La Police municipale agit dans le cadre d'un nouveau concept de police municipale qui a été explicité, à maintes reprises, à la commission de sécurité que M. Frauchiger préside. Ce concept prévoit, entre autres, un certain nombre de partenariats, notamment avec les concierges d'immeubles. Ces liens permettent régulièrement d'anticiper, voire de remédier à certaines situations problématiques rapportées par les concierges. Il ne s'agit donc ni de promenade d'agrément, ni de surveillance des concierges.

Deuxièmement, M. Frauchiger a prétendu que Forum Meyrin était devenu le lieu d'un intense trafic et de consommation de drogue dure. Or, tous les acteurs présents à Forum, concierges, gérants de restaurant, bibliothécaires, administration, service de l'environnement affirment formellement n'avoir trouvé aucune seringue et n'avoir observé aucun trafic. Ils estiment au contraire que la situation s'est améliorée depuis une année et demie et les usagers de Forum ne sont plus importunés, cela suite à l'action conjointe mise en place par Forum, la Police municipale, le DSE, le comité de l'Undertown et les travailleurs sociaux hors murs. De plus, le patio de Forum reste un lieu de passage quotidien de la Police municipale. Enfin, il est important de souligner que le Patio de Forum est également, depuis la mise en place de tables et de chaises, un lieu de rencontres, d'échanges et de travail, c'est-à-dire un lieu de vie fréquenté par des Meyrinois de tous âges.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif déplore qu'un climat d'insécurité soit provoqué par des propos racistes, de toute évidence sans fondement, et très dommageable à la sécurité souhaitée par le Conseil administratif et l'ensemble de

nos concitoyennes et concitoyens.

Séance du 17 décembre 2013, questions de M. Girardet

Commission Agenda 21

Faisant suite à la remarque de M. Girardet, nous vous informons qu'une commission Agenda 21 a été convoquée pour le mercredi 29 janvier prochain à 18h30.

Sous-traitance du nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux communaux, responsabilité du service de gérance, est effectué par du personnel interne et principalement résident meyrinois.

Seul le cabinet dentaire, situé à la rue de la Prulay, est entretenu par une entreprise.

Le grand nettoyage des vitres, réalisé chaque été dans les bâtiments communaux, est attribué à des entreprises externes.

Le marché représente un montant d'environ CHF 50'000.-, réparti entre 5 entreprises dont 3 meyrinoises.

Tous les 3 ans, le marché est remis en soumission.

Dans le bâtiment Forum, afin de rendre les bureaux et locaux opérationnels, la société de nettoyage JL services met à disposition 4 personnes pendant 2h, entre 8h à 10h du matin.

En fonction des spectacles et manifestations programmés en semaine, durant les week-ends ou les jours fériés, des nettoyages supplémentaires sont planifiés.

Le budget annuel consacré aux nettoyages du bâtiment Forum est de CHF 150'000.-.

Quant au service des sports, les nettoyages du boulodrome des Arbères, ainsi que des vestiaires des stades du centre sportif et de l'avenue de Vaudagne, ont fait l'objet d'un appel d'offres et ont été attribués à deux entreprises, dont une meyrinoise. Le coût annuel des nettoyages du boulodrome se monte à CHF 36'000.- et pour les vestiaires des stades à CHF 127'000.-.

Certains nettoyages (vitres, remplacement à Maisonnex) font l'objet de mandats ponctuels remis par tournus à quatre entreprises de nettoyage, dont 3 meyrinoises.

* * * *

Recrutement du ou de la responsable des finances

Vous avez certainement remarqué par le biais d'une annonce dans la presse que nous avons lancé un processus de recrutement pour le poste de responsable des finances. Nous tenions à préciser que M. Michel Cela, actuel responsable, restera au sein de l'équipe et aura la fonction de comptable, adjoint du futur responsable. Nous profitons d'un départ à la retraite afin de ne pas augmenter l'effectif de ce service. Nous vous communiquerons, lors du prochain Conseil municipal, le résultat de ce recrutement.

M. de Préville souhaite quelques précisions sur le rôle de ce nouveau responsable. Si le Conseil administratif n'est pas en mesure de répondre dans l'immédiat, il espère avoir ces informations lors du prochain municipal.

M. Devaud lui répondra volontiers lors de la prochaine séance au mois de mars.

* * *

4. Délibération n° 2014-01 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 6'566'488.- destiné à la construction du bâtiment modulaire abritant le nouvel EVE sur le site de Monthoux, parcelle N°14'227.

Mme Boget annonce que cette délibération contribuera à améliorer la situation des listes d'attente pour le placement dans les institutions de la petite enfance. Meyrin propose 180 places à plein temps et la liste d'attente présente 142 demandes à fin décembre 2013. Par conséquent, la clause du besoin n'est pas à démontrer.

La préétude ayant été effectuée, il a été possible de localiser le site le plus approprié pour l'implantation de cet EVE. Une deuxième délibération concernait l'étude elle-même, tandis que la présente délibération se réfère au crédit de construction. Elle rappelle qu'il y a eu deux étapes : dans le premier projet, l'architecte a proposé une structure sur 3 étages, qui était chère et difficile à gérer au niveau des activités menées. Un deuxième projet a donc été appréhendé, dans lequel la structure est de plain-pied, ce qui était nettement plus favorable pour les activités liées à l'enfance, et qui présentait un coût nettement moins élevé.

Elle propose de renvoyer cet objet en commission. Elle précise que ce bâtiment sera modulaire avec l'avantage d'être construit rapidement.

Par ailleurs, **Mme Boget** rappelle que les enfants fréquentant la crèche des Boudines seront transférés provisoirement à l'EVE de Monthoux le temps de terminer la construction du nouveau bâtiment de la crèche des Boudines. Conçu pour accueillir une garderie, il y a plus de 40 ans, le bâtiment actuel des Boudines sera détruit, puisque les locaux ne sont pas adaptés aux activités de la petite enfance, sans compter la vétusté de l'infrastructure. Le nouveau bâtiment, qui sera nommé EVE Cité-parc, sera érigé sur le même site.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Hernot** fait part de la proposition de renvoyer cet objet en commission travaux publics et petite enfance conjointe.

M. Girardet doute que Meyrin résolve le problème de pénurie des places de crèche avec la construction de cet EVE. Il estime que le coût est élevé pour un bâtiment modulaire en comparaison avec l'EVE des Champs-Frêchets, alors que ce dernier avait déjà fait exploser le budget avec un montant de 6.2 millions. Il se réjouit d'apprendre en commission comment seront dépensés les 6.7 millions. Dans le cas de l'EVE de Monthoux, il faudra prévoir, à partir du budget 2017, 2.7 millions de coûts de fonctionnement. Il se rend compte que le budget de fonctionnement sera passablement péjoré, mais c'est la ligne politique qu'a décidé de suivre le Conseil municipal.

Le nouveau mode de calcul permettra d'offrir davantage de places de crèches pour un coût légèrement inférieur pour autant que la loi votée par le Grand Conseil passe en votation populaire le 9 février prochain. Cette loi permettrait d'offrir plus de

places au prorata de la surface, soit 90 enfants pour l'EVE de Monthoux. Il sera donc attentif à l'évolution de ce programme, qui passe de trois niveaux à un seul. Il espère avoir toutes les réponses à ses questions durant la commission.

M. Mastoura pense que la problématique des crèches ne doit pas être considéré comme un marchandage d'objets. Il rappelle que la demande est réelle et il n'y a pas lieu d'attendre la votation du 9 février pour connaître la position de la population sur ce sujet.

Il remarque qu'il faut déduire du total mentionné à la page 5 de la délibération, CHF 6'801'000.-, le crédit d'études de CHF 235'000.- afin de retrouver le montant repris dans le titre de la délibération, à savoir CHF 6'566'488.-.

Etant donné qu'il fait partie des personnes en attente d'une place de crèche, **M. Cornuz** déclare qu'il participera aux discussions en tant que membre de la commission petite enfance, mais s'abstiendra pour les décisions.

M. Girardet souhaite préciser qu'il s'agit effectivement d'un montant de CHF 6'800'000.-.

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** soumet au vote le **renvoi en commission travaux publics et petite enfance conjointe**, qui est accepté par 29 oui et 1 abstention.

* * *

5. Rapport de la déléguée au Comité du Jardin Robinson. (Mme Boccard, DC).

PERIODE 2012 – 2013

Malgré l'expansion de la Cité de Meyrin tout au long de ces trente dernières années, l'association du Jardin Robinson et la Commune ont su conserver et soutenir ce lieu-dit "Jardin Robinson", espace dont le concept est l'accueil libre réservé aux enfants de 6 à 12 ans. Il est primordial que les enfants puissent jouir d'un lieu vallonné et sinueux où la nature reprend ses droits. Cet espace de liberté permet aux enfants, entre autres, d'exprimer leur créativité, de faire pousser des légumes dans le potager ou d'être responsable d'un lapin.

DEROULEMENT DE CETTE PERIODE

Printemps 2012

*Cette année, en mai, le Jardin Robinson a mis le terrain à disposition de l'animation **Ethnopoly** sur la commune aux écoliers pour la pause du repas de midi. Le succès a été de mise, près de 180 enfants se sont arrêtés au Jardin Robinson pour casser la croûte.*

*A l'occasion de la **Fête des Ecoles**, l'association du Jardin Robinson a animé un stand de maquillage. Les moniteurs et animateurs ont grimé de nombreuses*

frimousses jusqu'à la nuit tombée. Activité qui rencontre année après année le même succès.

Été - vacances d'été 2012

En juillet, le Jardin Robinson a renouvelé sa participation à **Meyrin-les-Bains**, animation qui est devenue un rituel pour les habitants de Meyrin. Cette soirée a été un réel succès avec au menu ses MLB = Meyrin-les-Bains Beef.

En **juillet**, les activités piscine, cabanes, labyrinthe, sculpture sur stéatite, mariage de lapins, etc. ont permis aux enfants de s'épanouir. Une nuit à la belle étoile, après la veillée et les grillades au coin du feu, a gravé les esprits des participants.

En **août** les activités suivantes ont ravi les enfants : jeu de pêche de petits bouchons, badminton, babyfoot, grand rallye, ruée vers l'or, etc.

Vacances d'octobre 2012

Le beau temps a accompagné les enfants durant cette semaine d'octobre.

Semaine dont les activités principales étaient : la chasse au trésor et l'atelier "petits films" genre scènes de ménage, fabrication de panneaux "interdiction de nourrir les animaux".

La fréquentation est en augmentation.

Noël 2012 – début 2013

A nouveau, en décembre, l'activité "**couronne de l'Avent**" a été organisée avec succès par Denise, membre du Comité et qui a réuni de nombreux enfants.

Une **conteuse** avec des **musiciens** ont "scotché" les enfants, le rêve était de mise. D'autres activités telles que combat de boxe, dressage de chevaux, confection de cartes de bonne année, jeux, etc. ont été organisées.

L'ambiance autour du **sapin** était festive et joyeuse.

Vacances de février 2013

Comme chaque année, le thème des **vacances de février** a été entre autres la construction du Bonhomme Hiver.

Participation en moyenne de 15 à 25 enfants.

Vu la quantité de neige tombée, les activités se sont articulées autour des igloos, luges et toboggan de neige.

La semaine a été close avec une disco comme pour les grands avec laser et fumée. On peut aisément imaginer la joie des enfants.

Bonhomme Hiver – 23 mars 2013

En dépit d'un temps incertain, la fête a attiré comme à l'accoutumée de nombreux enfants et parents. Comme chaque année les animateurs et bénévoles ont eu beaucoup de travail, dès le matin, tant pour la préparation que pour les grillades ou distribution du traditionnel vin chaud, thé ou sirop. La magnifique parade avec les Diables du Tyrol à travers Meyrin ont fait le bonheur des enfants et au retour le traditionnel goûter pain, chocolat et sirop les attendait. A la tombée de la nuit, notre cracheur de feu Aliocha a embrassé notre bonhomme d'hiver, "la belle", qui s'est enflammé très rapidement. Le beau temps aurait dû nous sourire tout au long du printemps, mais visiblement la sorcière nous avait lancé un mauvais sort. Le vin chaud, les grillades, la bonne ambiance accompagnée de rires, l'orchestre ont tout de même permis de réchauffer les cœurs.

Printemps et vacances de Pâques 2013

Le 8 avril, l'**assemblée générale** s'est tenue au Jardin Robinson et est traditionnellement fréquentée par les acteurs du Jardin Robinson, les membres de la FAS'e et FCLR, des représentants de la commune et les parents d'enfants fréquentant le Jardin Robinson. Le rapport d'activités 2012, comme à l'accoutumée, très ludique et bien étayé, a été remis à l'ensemble des participants.

Les **vacances de Pâques** sont à nouveau l'occasion de démarrer les potagers, de participer à l'atelier cuisine, les bricolages, la chasse aux œufs et manger la Pignata.

Ethnopoly, plus de 17 équipes sont passées sur le terrain du JR.

Été 2013

En juillet, par un temps magnifique, le JR a tenu la roulotte à l'occasion de **Meyrin-les-Bains**. Comme à l'accoutumée, les fameux MLB étaient délicieux (98 repas vendus), pas une miette n'est restée. Vu la logistique demandée par l'organisation de cette fête, il serait souhaité que cette dernière soit prolongée d'une semaine.

Ouf, cette année le terrain a été épargné de déprédations.

Au programme durant l'accueil de **juillet**, l'accrobranche, les glissades géantes, la piscine, la construction de cabanes et de radeaux, un spectacle de danse (41 enfants) et un atelier papier. L'apéro de fin s'est déroulé sous un orage.

La participation moyenne à midi : 14 enfants et aux goûters 24 enfants.

Au mois d'**août**, les activités étaient une journée accrobranche, un stage sur le thème du cirque. La fin des vacances s'est terminée avec un spectacle de cirque et une verrée.

La participation moyenne à midi : 4 enfants et aux goûters 19 enfants.

L'été est propice aux nombreuses inscriptions de membres.

Vacances octobre 2013

Très chouette semaine, les enfants ont pu participer à une journée "troc de jouets" malgré la pluie. D'autres activités se sont déroulées telles que twister géant, pictionary géant, jeu de piste, chasse au trésor, etc.

Le traditionnel repas pizzas a, bien sûr, attiré près de 20 enfants alors que la moyenne est de 10 enfants aux repas de midi et une moyenne de 15-25 goûters ont été servis durant la semaine.

La dernière journée s'est terminée par une "boum" lors de laquelle les filles se sont bien défoulées alors que les garçons sont un peu plus timides.

* * * *

Le terrain du Jardin Robinson fait l'objet de l'accueil de classes des écoles meyrinoises pour y jouer et pique-niquer, des groupes du parascolaire viennent également profiter du terrain de jeu, les enfants des crèches accompagnés des éducatrices profitent également d'une promenade au JR pour découvrir les lapins et les cochons d'inde.

Cette année, le mirabellier a été plus que prolifique, des confitures ont été confectionnées pour les goûters.

Naissance de 3 poussins, naissance d'une portée de lapereaux, arrivée du cochon d'Inde nommé Simon, décès de la chèvre Marguerite.

DOSSIERS FORTS

Dès 2013, les travaux dans le cadre des Vergers auront pour conséquence, dans un premier temps, l'amputation d'une partie du terrain. De nombreuses rencontres ont lieu pour discuter du futur emplacement du JR. Dans un 2^{ème} temps, la construction du nouveau Jardin Robinson à côté du Lac des Vernes. Un travail de réflexion va se poursuivre pour ce qui concerne les éléments pratiques de ce nouveau lieu.

La convention tripartite (association du JR, commune de Meyrin, FAS'e), les objectifs suivants ont été fixés :

- *Sensibiliser nos usagers au tri des déchets*
- *Etablir une procédure pour le passage des enfants de 12 ans vers l'Entre-Deux*
- *Demande d'une augmentation pour un poste d'animateur de **25%**.*

*En prévision de l'augmentation du nouveau quartier des Vergers, il a été demandé un **25% supplémentaire** pour un poste d'animateur, dans le but d'obtenir au total le 50% demandé en 2007.*

Le projet associatif, après de nombreuses rencontres, a été ratifié lors de l'AG extraordinaire du 29 octobre 2012 en présence des représentants de la commune, de la FASe et de la FCLR.

L'association du JR est toujours très reconnaissante du soutien et de l'aide de la FAS'e, puis de la mise à disposition du terrain et du budget de fonctionnement par la commune de Meyrin.

Des séances d'information sur les enjeux et les conséquences pratiques des mercredis matins d'école.

Dossier "suivi du personnel" proposé par la FAS'e, projet que les comités trouvent lourd et intrusif. Le comité souhaite connaître le rôle exact des coordinateurs de région et sont dans l'attente d'un cahier des charges clair.

Le compte à rebours a débuté pour tous les acteurs du JR et tous sont impatients de voir émerger le nouveau JR dans un avenir qui n'est plus si lointain. Dans l'intervalle, ce lieu même vétuste, permet aux enfants de s'épanouir.

Le Comité du Jardin Robinson de Meyrin se réunit à raison d'une dizaine de fois durant l'année."

* * *

6. Rapport des délégués au Comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*. (Mme Hayes, UDC, Mme Girardet, MCG et M. Hernot, S).

**Séance du 28 janvier 2014
tenue en séance ordinaire**

"Madame Renée Ecuyer a démissionné du poste de déléguée du Conseil municipal à la commission de rédaction du journal Ensemble en septembre 2012.

Moi soussignée, Sasà Hayes, lui ai succédée à partir du mois d'octobre 2012, et Madame Myriam Girardet a été élue remplaçante.

Madame Badia Luthi a été élue comme déléguée par la gauche du Conseil municipal et Monsieur De Préville son remplaçant.

Suite à la démission de Mme Luthi du Conseil municipal au courant de l'année 2013, Monsieur François Hernot a pris sa place.

Monsieur H.-R. Brauchli de l'AHVM et Monsieur Kohler du Cartel sont les représentants des sociétés meyrinoises.

Monsieur Julien Rapp est le journaliste rédacteur coordinateur, Madame Yvette Pasche est la secrétaire, qui a remplacé Madame Sophie Dörfliger, qui a quitté le comité au courant de l'année 2013.

Le comité est encore représenté par un conseiller administratif qui siège en tant que maire ; actuellement Monsieur Jean Marc Devaud est présent au comité.

Un délégué du groupe citoyen consultatif du journal, Monsieur Bernard devrait également être présent, mais pendant l'année 2013, il a été absent de très nombreuses fois et, de ce fait, à partir de janvier 2014, il va être remplacé par Monsieur Michaud, directeur du Centre commercial.

Monsieur Burgi, appelé à d'autres tâches, a aussi quitté le comité.

Pendant l'année 2013, Sasà Hayes a été absente plusieurs fois pour des raisons de santé et Mme Myriam Girardet l'a remplacée efficacement.

La commission se réunit une fois par mois à l'heure du déjeuner et Mme Pasche est chargée de commander une collation pour les commissaires présents et nous la remercions pour ses choix de mets toujours succulents, mais aussi pour sa bonne humeur et efficacité.

L'ambiance de travail est très sympathique et constructive et les interventions des commissaires sont toujours très appréciées, car elles permettent d'avancer et de mieux faire.

Chaque commissaire apporte des informations précieuses et nécessaires pour la bonne tenue du journal, que le journaliste a comme charge de coordonner. Il rédige des articles, fait des interviews et récolte les informations nécessaires pour préparer le journal.

Certaines sociétés meyrinoises fournissent les articles déjà rédigés à faire paraître, d'autres associations demandent à M. Rapp de les écrire. L'AHVM s'occupe de produire le Naïf, dont le contenu est sous sa responsabilité, et qui paraît dans la rubrique Vox populi.

Le journaliste est présent à chaque Conseil municipal afin de rapporter les décisions prises dans la page politique du journal.

Les critiques du journal après sa parution, qui sont faites lors des réunions du comité, sont nécessaires pour rectifier certaines erreurs et ne pas les reproduire à l'avenir.

A partir du principe qu'un journal "parfait" n'existe pas, nous essayons de faire au mieux tout en sachant qu'il y aura toujours quelque chose à redire soit sur le contenu, le format, les photos ou le Naïf.

Si le lecteur de ce rapport a des critiques constructives à formuler, elles sont les bienvenues auprès de votre délégué-e.

Lors des commissions, on prépare également le numéro du journal suivant, en apportant des suggestions, des infos à faire paraître. Le journaliste envoie par mail aux commissaires un brouillon pour correction.

Plusieurs sujets ont été soulevés lors des commissions, tel que : le format du journal, la publicité, la distribution, la longueur de certains articles, le choix des photos, et nous nous préoccupons de leur suivi.

Enfin, les commissaires veillent au grain pour que le journal soit apprécié et qu'il fidélise les lecteurs meyrinois par des articles qui concernent des personnages de la commune et des manifestations de Meyrin.

Grâce à la plume avertie du journaliste Julien Rapp les articles sont très bien écrits, et le journal est apprécié par les professionnels de la presse et les Meyrinois et nous le remercions pour son engagement auprès de notre journal ainsi que sa gentillesse et patience.

Nous remercions tous les intervenants de la commission qui collaborent ensemble d'une façon excellente dans une ambiance détendue et sereine."

M. Girardet apprend que le délégué du groupe citoyen consultatif, également rémunéré par des jetons de présence, ne participe pas régulièrement au comité. Il est mentionné qu'il sera remplacé dès janvier 2014. Il souhaite savoir si son absence répétitive a motivé son remplacement et comment s'est déroulé le recrutement de cette personne.

M. Hernot répond que le groupe citoyen consultatif décide lui-même de ses remplaçants.

Mme Hayes précise que M. Michaud était déjà le remplaçant de M. Bernard, lequel ne pouvait pas toujours assister aux séances. Par conséquent, il était plus simple de faire appel définitivement à son remplaçant. Elle précise qu'il s'agit d'une personne très valable.

* * *

7. Annonces de projets.

Néant.

* * *

8. Propositions individuelles.

Mme Hayes souhaite que Mme Leuenberger convoque une commission emploi et anticrise élargie pour faire le point sur les mesures prises depuis deux ans.

Mme Boget annonce qu'une commission est en préparation, notamment concernant l'Antenne objectif emploi, puisque de nombreux contrats à durée déterminée arrivent à échéance. Les résultats de l'Antenne étant particulièrement satisfaisants, elle souhaite que les conseillers municipaux en soient informés dans le détail.

Suite à l'étude du budget 2014, **M. Tremblet** souhaite également qu'une commission des aînés soit convoquée afin de discuter des activités de ce service.

M. Tschudi déclare que la responsable de service recherche une date pour convoquer la commission qui aura lieu un mercredi, étant donné qu'elle doit se coordonner avec les deux autres services de son dicastère. La date devrait donc être arrêtée prochainement sur CMnet.

M. Hubert demande s'il serait possible d'avoir de l'eau de Genève dans des carafes pour les séances du Conseil municipal comme cela se fait dans d'autres communes et au Grand Conseil.

M. Tschudi annonce que les carafes d'eau de Genève avec la nouvelle identité visuelle de Meyrin sont prêtes !

M. de Préville se dit 300% favorable, néanmoins étant donné que certains préfèrent l'eau gazeuse, il propose l'installation d'une petite machine soda stream afin de satisfaire tout un chacun.

* * *

9. Questions.

M. Tillmann, premier secrétaire, annonce une question commune de Mme Bocard et M. Robert, dont le titre est "*Vente des appartements en PPE, la Commune bruisse de rumeurs*".

Se référant à la vente des appartements aux Vergers, **M. Robert** sent qu'un certain mécontentement gronde et rapporte l'aventure d'un Meyrinois, qui a vu l'annonce de la SPG pour des logements à vendre le 13 décembre. Il a téléphoné le 16 à la

SPG pour s'entendre dire que tout était, d'ores et déjà, réservé. **M. Robert** s'étonne : alors que les immeubles ne sont même pas construits, les appartements sont déjà tous vendus, ce qui nécessite à son avis quelques vérifications. En effet, il existe une pratique assez répandue qui veut que les promoteurs ou les propriétaires se réservent les appartements à vendre pour spéculer après coup. Par conséquent, **M. Robert** énumère 3 questions : 1) Est-ce que tous ces appartements ont réellement été mis en vente ? 2) Est-ce que les Meyrinois ont bénéficié de priorités ? 3) Est-ce que la Commune est informée du suivi accordé aux listes de candidats qu'elle transmet aux vendeurs ?

M. Tschudi déclare s'être préparé à cette question, car il a reçu de nombreux mails et des téléphones. D'autre part, la réceptionniste de la mairie et l'assistante du projet Vergers sont assaillies par les appels. Il constate qu'énormément de Meyrinois souhaitent acheter des PPE et qu'ils n'ont pas reçu de réponses positives. Or, en l'occurrence, seuls 34 appartements étaient mis en vente.

Avant de répondre précisément aux 3 questions de M. Robert, il remarque que toutes les personnes ne sont pas au courant de l'organisation relative à l'élaboration de l'écoquartier des Vergers. Il rappelle que la Commune ne commercialise aucun logement. Il déclare avoir reçu un courriel d'une personne s'indignant sur le fait que la Commune puisse octroyer des droits de superficie à des propriétaires privés afin que ces derniers puissent vendre à des tiers, qui ne sont pas Meyrinois. Il précise que la Commune n'a pas octroyé des droits de superficie à des propriétaires privés, mais que ces derniers sont propriétaires de 50% des terrains. Selon la loi, ils n'ont aucune obligation de suivre les directives de la Commune. Les droits de superficie ont été octroyés à des coopératives ainsi qu'à la Fondation Nouveau Meyrin. Hormis Le Niton et la Fondation, les autres ne mettront pas de logements en PPE ; or, actuellement, ni Le Niton ni la Fondation ne sont en mesure de commercialiser des logements.

La commune de Meyrin a établi de bons contacts avec les propriétaires privés afin que le projet avance en bonne concordance. Cette démarche permet également de faire pression, ensemble, auprès de l'Etat pour que les choses avancent.

La Commune a demandé aux propriétaires, sans pouvoir les contraindre, d'attribuer un certain nombre d'appartements à des Meyrinois. Il ajoute que l'administration a également rédigé un courrier à toutes les personnes qui s'étaient inscrites à la mairie, afin de les informer concrètement de la procédure, à savoir, que leurs demandes avaient été transmises aux propriétaires privés. Parallèlement, il a été demandé aux propriétaires d'octroyer un certain nombre d'appartements à des Meyrinois. Les principaux acteurs s'y sont engagés oralement.

Concernant l'annonce des 34 appartements, **M. Tschudi** explique que seuls deux immeubles ont été commercialisés. L'un d'eux, le B14, n'a pas été commercialisé par la SPG mais par Géactim, dans lequel sont prévus des HM. Par conséquent, il y a eu environ 14 à 16 appartements mis en vente. Ces derniers ont été attribués à des Meyrinois par Géactim. Les familles propriétaires se sont également octroyées un certain nombre d'appartements dans ce même immeuble qu'ils vont habiter. Le solde des appartements étant des HM.

Les 34 appartements de la SPG concernent le B11. Cette dernière ainsi que le promoteur ont reçu de nombreux appels. Sur ces 34 appartements, la SPG assure qu'elle a tenu compte de la liste transmise par la mairie et qu'elle a publié l'annonce

sur le site de la Commune le 6 décembre. Par conséquent, entre le 6 décembre et le 16 décembre, où le Meyrinois cité par M. Robert a appelé, dix jours se sont écoulés. La SPG avait d'ores et déjà réservé les appartements. Elle assure avoir demandé à toutes les personnes contactées le lieu de résidence actuel et le nombre de personnes qui allaient vivre dans l'appartement, car elle préfère privilégier les familles. La SPG a refusé de s'adresser à des investisseurs. Etant donné qu'il s'agit de promesses de vente, l'identité des acheteurs n'est pas révélée pour des questions de confidentialité, mais le 80% des appartements du B11 ont été attribués à des Meyrinois. Enfin, la SPG soutient que tous les appartements vendus seront habités par ceux qui les ont achetés.

La commercialisation du B12 s'ouvrira prochainement. Etant donné la liste des intéressés, les vendeurs ne feront pas d'annonce publique.

M. Tschudi a demandé aux propriétaires des autres immeubles d'informer la Commune au moment où ils débiteront la commercialisation afin de mettre les annonces sur le site internet.

Par conséquent, il peut répondre par l'affirmative aux deux dernières questions de M. Robert.

Il espère que cette réponse détaillée sera relayée parmi les habitants. Certains Meyrinois font des rapprochements entre ce qui se passe à Meyrin et les discussions qui ont lieu actuellement au Grand Conseil. **M. Tschudi** rapporte que, même si la loi Longchamp a été renvoyée en commission bien qu'il eut été préférable qu'elle ait été votée, cette loi prévoit actuellement une rétroactivité. Néanmoins, les propriétaires indiquent l'appliquer dès à présent.

M. Robert remercie M. Tschudi pour toutes ces recherches. Il souhaite que ces informations puissent être mises à disposition du public, car la Commune est faussement incriminée dans cette histoire, alors qu'elle fait correctement son travail. Il espère que les propriétaires du B14 habiteront effectivement les appartements achetés.

M. Tschudi confirme ces propos.

M. Robert le souhaite car il redoute que ces appartements fassent l'objet de spéculation. En effet, ces opérations se révèlent extrêmement intéressantes, puisqu'après le contrôle, ils peuvent être vendus le double du prix d'acquisition.

M. Devaud dit être également sollicité par des personnes souhaitant acquérir des appartements. Il en déduit que beaucoup de fausses informations circulent. Il atteste que M. Dessimoz, architecte du groupe Dunand, lui a confirmé que la commercialisation de tout ce groupe n'a pas encore débutée. Par conséquent, les personnes intéressées par acquérir un bien dans un de ses bâtiments, peuvent déposer chez M. Dessimoz leur demande. Ce dernier transmettra les dossiers à la société en charge de la vente. Quant à la société Macadamia, l'architecte lui a annoncé qu'il n'avait pas encore mis les appartements en vente. Par conséquent, **M. Devaud** suggère de consulter régulièrement le site afin de se tenir informé des mises en vente.

Pour répondre à la remarque de M. Robert, **M. Tschudi** précise qu'une communication précise est prévue pour le mois de mars afin d'informer des procédures exactes et des responsabilités de chacun.

* * *

M. Mastoura a constaté, tout comme beaucoup de conseillers-ères municipaux-ales, le manque de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Il remarque que les places réservées à cet effet au centre commercial sont occupées par des transporteurs de personnes à mobilité réduite généralement entre 17h et 18h. Il rappelle que le macaron réservé aux personnes à mobilité réduite est attribué à la personne et non au conducteur du véhicule. Ce dernier peut le faire, à condition qu'il accompagne effectivement une personne handicapée, sinon il risque de contrevenir à la loi. Vu la prochaine application des zones bleues à Meyrin, et vu qu'il n'existe que 10 places au parking P1 et P2, **M. Mastoura** demande que d'autres places soient créées afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir stationner à proximité des centres commerciaux.

M. Tschudi estime qu'il s'agit plutôt d'une proposition individuelle qu'une question. Il déclare qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de plaintes et demandera à la police municipale de faire un sondage pour vérifier la proposition de M. Mastoura. Il sévira envers les personnes faisant preuve d'incivilités dans ce registre, car il faut comprendre le tort causé par ce type de comportement comme l'annonçait une campagne de sensibilisation « *Si tu prends ma place, prends mon handicap* ».

M. Mastoura déclare que la dernière fois qu'il a assisté à ce type d'incivilité, il s'est fait insulter par le chauffeur d'une voiture du corps diplomatique, qui s'était garé sur deux places réservées aux handicapés, en lui faisant remarquer qu'il n'avait pas le droit de le faire. Il n'en a pas informé la police car cela s'est déroulé un samedi après-midi.

* * *

M. Amato souhaite avoir des nouvelles de sa motion n° 2013-01 demandant de nouveaux locaux pour les scouts, votée le 5 mars 2013. Il relève que le traitement d'une motion ne devrait pas excéder 6 mois.

M. Devaud explique qu'effectivement le délai est dépassé, mais le manque de locaux ne facilite pas l'obtention d'une solution rapide. Il avait même été évoqué, dans le cadre des Vergers, de mettre un local dans les sous-sols des bâtiments publics pour y installer les scouts. D'autres recherches ont été effectuées (l'église néo-apostolique ou à côté du Jardin Robinson), mais les propositions n'ont pas abouti pour diverses raisons. Bien que la recherche n'ait pas été abandonnée, il avoue que, pour l'instant, il n'y a pas de solution. La réflexion va se poursuivre et il espère que, dans le courant du printemps, le Conseil administratif sera en mesure de proposer quelque chose.

M. Amato demande que le point 3 du dispositif de la motion, précisant que les responsables des scouts soient consultés pour connaître leurs besoins réels et évoquer les différentes solutions, soit pris en considération au plus vite. Il pensait, pour sa part, que la solution de l'église néo-apostolique était viable. Il rappelle que les locaux actuels ne sont pas chauffés et sont dans un état pitoyable. Il ajoute que de nombreux responsables se demandent si les scouts pourront encore avoir un avenir sur la commune de Meyrin.

M. Devaud s'engage à auditionner les scouts en présence du responsable de la gérance et entretien des bâtiments d'ici fin mars.

* * *

Concernant la fermeture de la rue Emma-Kammacher, **M. Girardet** souhaite savoir qui exécute la résolution n° 2012-12a votée par le Conseil municipal. S'agit-il de la Direction générale de la mobilité (DGM) ou du Conseil administratif ?

Se référant à la réponse de ce dernier qui se trouve dans le procès-verbal du 19 novembre 2013, il déclare qu'elle ne le satisfait pas du tout, car le Conseil administratif ne fait que répéter ce que la DGM a dit. La résolution demandait au Conseil administratif de s'adresser directement au Conseil d'Etat et non aux services de l'Etat. Il rappelle que la DGM était sous le dicastère de Mme Künzler qui terminait son mandat, par conséquent il souhaite que le Conseil interpelle M. Luc Bartassat à ce propos. Il considère que l'argument de la DGM ne tient pas, à savoir que l'interdiction des plus de 3.5 tonnes couplée d'une inscription riverains autorisés n'aurait que très peu d'impact sur la rue. **M. Girardet** pense le contraire. Il demande donc au Conseil administratif de prendre langue avec M. Bartassat.

M. Tschudi n'y voit pas d'opposition. Il ajoute que ce sera l'occasion de discuter d'autres questions concernant la mobilité à Meyrin.

* * *

M. Girardet a remarqué une offre d'emploi relative à un travailleur social à 60% pour dix mois. Est-ce vraiment sérieux ? En effet, le profil requis lui semble extrêmement pointu.

Il demande si ce poste va être soumis au prochain budget pour être pérennisé. Il souhaite savoir également si l'occupation de Mme Rebetez au sein du Conseil de quartier des Vergers exige qu'elle soit secondée par ce travailleur social.

Mme Boget annonce qu'il s'agit d'un remplacement en contrat à durée déterminée. Même si ce type de contrat n'est pas le plus souhaitable lorsqu'on recherche un emploi, il peut être une étape dans une carrière. Il s'agit d'accompagner le travail de terrain avec les coopératives, soit l'aspect participatif du quartier des Vergers. Elle ajoute qu'il a été décidé de libérer à temps partiel les deux assistantes sociales, qui sont rôdées dans l'action sociale communautaire, durant une période de 10 mois.

* * *

M. Girardet aimerait connaître les raisons pour lesquelles le logo "commune de Meyrin" est systématiquement remplacé par "ville de Meyrin". Il se dit effectivement étonné car il se souvient avoir voté une résolution pour ne pas changer l'identité visuelle de la commune de Meyrin. Depuis quelques temps, il voit apparaître dans les annonces, dans les courriers officiels, la mention *ville de Meyrin*. Or, les habitants de Meyrin-village, de Maisonnex ou de Cointrin ne se sentent pas concernés par cette appellation. La Commune se décline en une cité, des hameaux et des villages. Il rappelle que le Conseil municipal avait demandé de maintenir le logo avec l'appellation *commune de Meyrin*. Il ne comprend donc pas pourquoi le Conseil administratif décide de changer la ligne graphique.

M. Tschudi se souvient que le résultat des débats avait abouti sur un logo qui ne devait contenir ni le mot "commune" ni le mot "ville". Par conséquent, le logo mentionnant uniquement Meyrin est tout-à-fait conforme à la décision du Conseil municipal. Il rappelle que, selon les statistiques, à partir de 10'000 habitants, la commune devient une ville. Et la ville de Meyrin englobe effectivement le village historique, le hameau de Mategnin, la cité et le quartier de Cointrin.

M. Girardet insiste sur la décision du municipal de maintenir l'appellation "commune". De plus, la Constitution genevoise n'a pas remis en question cette appellation. Il estime que la ville de Genève et la ville de Vernier sont avant tout des communes et il s'agit d'une réalité qu'on ne peut nier. De plus, l'ACG (l'association des communes genevoises) reprend ce même terme et non celui de ville. En résumé, il ne comprend pas la décision d'avoir opté pour l'appellation de *ville de Meyrin* sur le logo des courriers officiels.

M. Tschudi est d'accord avec le chef de groupe du MCG sur le fait que les communes n'ont pas été abolies en Suisse. La ville de Meyrin fait partie des 2'500 communes suisses et des 45 communes genevoises : personne ne remet ce fait en question. Toutefois, en regardant le logo, il lit *Meyrin* et non *ville de Meyrin* et le Conseil municipal s'était rallié à ce compromis.

* * *

M. Girardet souhaite savoir qui décide de l'affectation de l'ex-église néo-apostolique. Plusieurs affectations avaient été suggérées, notamment celle des scouts, celle d'un cirque, celle des aînés, mais le Conseil administratif était resté assez ferme en disant que cette parcelle était intéressante du fait de son emplacement en zone industrielle. Il avait précisé vouloir y placer des commerçants qui demandent à y être installés. Où en est ce projet ?

En effet, il a appris qu'un entrepreneur, qui était juste en face ou à la rue des Entreprises, vendeur de voitures, est à la recherche d'un terrain, car il doit sortir de son site. Son contrat a été rompu et il est allé se plaindre auprès de M. Girardet. Etant donné qu'il s'agit d'un commerçant, en dépit de l'affectation spécifique des zones industrielles dans laquelle l'activité de ce dernier ne rentre pas, **M. Girardet** souhaite, néanmoins, connaître les avancées du Conseil administratif sur l'affectation de cette parcelle.

M. Devaud rappelle que l'acquisition de ce terrain est avant tout une acquisition foncière dans le but de réunifier les parcelles et d'en donner les droits de superficie à une entreprise d'envergure afin de permettre la création d'emplois.

M. Devaud annonce que l'entreprise, mentionnée par M. Girardet à la rue des Ateliers, aurait dû faire des démarches pour légaliser le fonctionnement de ses activités. Or, la location de voiture n'est pas comprise dans ces activités. Il aurait fallu demander une dérogation au Conseil administratif et il n'aurait pu poursuivre ses activités que si ce dernier lui en avait donné l'autorisation. Or, l'entrepreneur en question a élargi ses activités en créant une zone de lavage des voitures. De plus, il a sous-loué à des tiers pour la vente de voitures d'occasion, ce qui n'entre pas dans le cadre légal pour cette zone. **M. Devaud** rappelle que ces terrains de la rue des Ateliers avaient été mis à disposition pour des petites PME dans un cadre bien déterminé. De plus, les conventions avec les entreprises de la rue des Ateliers ont été traitées, à l'époque, dans la précipitation en y déplaçant un serrurier ainsi qu'un carrossier et un installateur sanitaire. Ces derniers ont signé un droit de superficie commun avec la Commune. Or, cet arrangement s'est révélé particulièrement problématique, puisque ces entrepreneurs de l'époque ont remis leurs commerces à des sociétés sans en référer à la Commune. Dès lors, le Conseil administratif avait présenté une délibération séparant chaque droit de superficie. Malheureusement, l'entrepreneur dont parle M. Girardet n'a pas complètement respecté les demandes de la Commune.

Quant à l'attribution de la parcelle de l'église néo-apostolique, **M. Devaud** rappelle que cette attribution est du ressort du Conseil administratif et plusieurs recherches ont été effectuées dans ce sens. Il conclut en annonçant qu'une information sera divulguée prochainement sur l'attribution provisoire, et il insiste sur ce mot, de ces parcelles.

* * *

M. Cornuz demande pourquoi sur les 18 spots installés sur les trois mâts de l'éclairage futuriste de la place de Meyrin-village, seuls 11 fonctionnent. Il constate que l'éclairage s'en trouve limité.

M. Hernot annonce que le Conseil administratif en prend note.

* * *

M. Gaetanino souhaite connaître le délai pour que le procès-verbal d'une commission soit disponible sur CMNet. En effet, il a voulu consulter quelques procès-verbaux et il s'est aperçu que plusieurs d'entre eux n'ont pas été ajoutés alors que les commissions ont eu lieu il y a plusieurs mois.

M. Devaud rappelle que pour qu'un procès-verbal soit mis à disposition, il faut qu'il soit approuvé par le Conseil municipal. *[Comprenant que M. Gaetanino se réfère aux procès-verbaux des commissions, il déclare ne pas en connaître les délais].*

M. Tschudi explique que la verbaliste envoie le procès-verbal dans les meilleurs délais. Selon le nombre de commissions qu'elle a assuré et de ses autres engagements, elle a pour principe de rédiger le procès-verbal assez rapidement. Certains doivent être rendus dans un délai de quelques jours, puisque, si le procès-verbal traite d'un sujet qui doit être voté en plénière, le procès-verbal doit être disponible le mardi soir précédent le caucus des partis.

En temps normal, le responsable de service met rapidement à disposition le procès-verbal sur CMNet une fois relu. Il n'y a donc pas de délai fixe en termes de jours ou de semaine.

M. de Préville a observé que plusieurs commissions d'information n'ont pas fait l'objet d'un procès-verbal. Il conseille d'avoir une liste de commission sans procès-verbal afin d'en faire le suivi.

M. Gaetanino relève que certaines commissions, datant de 6 mois voire 9 mois en arrière, n'ont pas de procès-verbal et demande à l'administration de regarder attentivement.

M. Tschudi suggère à M. Gaetanino de transmettre exactement les séances de commissions qui n'ont pas de procès-verbal, car effectivement cela n'est pas normal. Chaque séance est résumée dans un procès-verbal à l'exception des visites.

* * *

Mme Schweizer remarque que le tram à l'arrêt de la Gravière donne lieu à des nuisances sonores, comme s'il y avait des mini-explosions en permanence, au niveau des intersections. Les riverains sont excédés par cette situation.

Mme Schweizer pense que les TPG ont dû effectuer des changements car ces nuisances durent depuis quelques mois. De plus, elle se plaint des travaux d'entretien effectués la nuit, plusieurs fois dans la semaine, à partir de quatre heures du matin, même le dimanche, empêchant ainsi les habitants de l'avenue de Vaudagne de bénéficier d'un sommeil réparateur. Elle demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG.

M. Tschudi transmettra ces éléments. Il se souvient que l'administration est intervenue l'été dernier et avait obtenu l'interruption de ces entretiens la nuit. Si de nouveaux entretiens sont en cours la nuit, il est important d'en rediscuter avec les TPG.

* * *

La question de **M. Hubert** va dans le sens de celui de M. Girardet concernant le logo de la commune. Il a vu sur un article dans la Tribune de Genève un avis portant l'appellation *ville de Meyrin*.

M. Devaud confirme les propos de M. Hubert, puisqu'il a signé lui-même le document. Toutefois, beaucoup de courriers officiels adressés à la mairie sont

libellés *ville de Meyrin*, notamment l'union des villes suisses, de même d'autres courriers en provenance d'autres villes ou communes.

* * *

M. Gaetanino demande si la Commune contrôle les entreprises que la régie Daudin mandate pour effectuer les travaux sur les bâtiments appartenant à la Fondation Nouveau Meyrin. Il remarque que ces travaux ont été confiés à des entreprises genevoises, alors qu'il en existe à Meyrin qui auraient pu les effectuer. Il souhaite également savoir si ces entreprises ne pratiquent pas le dumping salarial.

M. Tschudi explique que la commune de Meyrin ne contrôle pas les contrats de sous-traitance pratiquée par la régie Daudin. Il a précisé au service technique de la régie que la Fondation demandait que les entreprises mandatées ne pratiquent pas le dumping salarial, mais il n'a pas insisté pour qu'elle engage des entreprises meyrinoises. La régie sait qu'elle travaille avec une Fondation communale et est encouragé à respecter les règles en vigueur dans la profession.

M. Gaetanino demande que la Fondation Nouveau Meyrin donne des consignes claires à la régie Daudin pour qu'elle les confie à des entreprises meyrinoises.

M. Tschudi ne pense pas que le Conseil administratif ou le Conseil municipal n'ait d'ordres à donner à la régie Daudin. Par contre, il encourage le délégué du MCG à la Fondation, M. Girardet, à faire une proposition allant dans ce sens.

* * *

M. Serrano ne comprend pas pourquoi des molochs ont été incendiés depuis la fin des fêtes de fin d'année. Il souhaite interpeller le Conseil administratif sur le comportement à adopter face à ces incendies très probablement volontaires. Il a remarqué que les dégâts sont conséquents : le béton a explosé et tout est à refaire. Il espère que cette épidémie ne se propagera pas.

M. Tschudi confirme ses propos. Une plainte a été déposée et l'enquête est en cours. Il espère que le petit jeu d'individus malintentionnés cessera rapidement.

* * *

Mme Inacio réitère sa demande concernant les fêtards du vendredi et du samedi soir sur la butte de Riantbosson et sous le préau de l'école du Livron. Elle a reçu plusieurs doléances de locataires qui sont dérangés par les vociférations et les nuisances sonores engendrées par ces gais lurons.

Mme Boget lui demande si ces nuisances ne sont pas plutôt saisonnières.

Mme Inacio répond qu'il se passe des choses bizarres notamment le vendredi ou samedi soir. Elle est dérangée par le fait que ces fêtards boivent de l'alcool sous le préau laissant le sol jonché de cadavres de bouteilles.

Mme Boget la remercie de ces précisions qui permettront de cibler les jours d'intervention des travailleurs sociaux et de la police municipale.

Mme Inacio précise que ces personnes ne sont pas présentes quand il pleut. De plus, des habitants se plaignent du manque de sécurité vers l'école du Livron.

M. Tschudi rappelle que l'école du Livron étant un bâtiment public, il y a des visites régulières de la police municipale et d'AS sécurité en dehors de la grille horaire des agents de la police. De plus, ces derniers sont en contact avec le concierge, censé pouvoir les interpeller, lorsqu'il constate que la situation se dégrade.

Quant à la butte de Riantbosson, il avait le sentiment que la situation était moins problématique en hiver tout comme ce qui est observé aux Champs-Fréchets.

M. Tschudi souhaite donc que ces informations soient vérifiables car la police ne peut être présente sur tout le territoire meyrinois, sinon il faudrait alors tripler le nombre des agents de la police municipale. Enfin, il rappelle qu'en intervenant dans certains lieux, rien n'empêche les fêtards de changer de lieu de ralliement.

Mme Inacio conseille d'intervenir après 23h30 et pas avant.

* * *

Mme Hayes se demande pour quelle raison le distributeur TPG a été installé en dehors de l'abri à l'arrêt Forum en direction de la ville. Elle a téléphoné aux TPG qui prétendent que la Commune refuse de le déplacer.

M. Tschudi va devoir se renseigner afin de savoir si la Commune a donné une directive allant dans ce sens. N'étant pas présent au moment de sa mise en place, il n'est pas en mesure d'y répondre.

Mme Boget précise que lorsque le nouvel abri a été édifié, il y avait un distributeur sous l'abri. Puis en dehors de ce dernier, il y avait un ancien distributeur qui a été changé récemment. Aujourd'hui, seul ce dernier est resté.

Mme Hayes trouve déplorable de devoir jongler entre le parapluie et le portemonnaie pour réussir à prendre son billet.

* * *

**Séance du 28 janvier 2014
tenue en séance ordinaire**

La séance est levée à 21h00/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 11 février 2014.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Dorine DUAY-DURAN

François HERNOT